

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton du BEAUSSET

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 21

**Séance du 15 avril 2014**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DES ORGANISMES  
EXTERIEURS**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**ASSOCIATION DES  
COMMUNES FORESTIERES  
DU VAR**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTALUI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140421-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014

L'Association des communes forestières du Var a pour objectif d'accompagner les Communes et leurs représentants afin qu'ils soient de réels acteurs de la politique forestière et environnementale de leur territoire. A ce titre, elle défend les intérêts des Communes auprès des différentes instances départementales, régionales et nationales et les accompagne dans la construction et la mise en œuvre de politiques forestières, environnementales et énergétiques.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant et un suppléant afin de représenter la Commune dans cette instance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Madame Christine MANFREDI-MARIN comme représentant titulaire
- Monsieur Antoine BAGNO comme représentant suppléant

Vu la délibération n° 2014.04.17, décidant, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des représentants au sein des organismes extérieurs,

Vu les dispositions de l'article L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal par :

26 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur BERNARD Jean-Luc)

(Monsieur Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES), Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

(Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Désigne :

- Madame Christine MANFREDI-MARIN comme représentant titulaire
- Monsieur Antoine BAGNO comme représentant suppléant

Pour représenter la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières du Var.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140421-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014